



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

dossier traité par LEA – MA/ad
notre réf IdAff 287428
votre réf

Lausanne, le 20 septembre 2018

Résolution de M. Matthieu Carrel du 22 mai 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'Interpellation de Mme Anita Messere et consorts : « Alors, ce Barbare, vous attendez quoi pour le rouvrir ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 22 mai 2018, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Anita Messere et consorts « Alors, ce Barbare, vous attendez quoi pour le rouvrir ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Matthieu Carrel :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui fournisse un calendrier pour la réaffectation et la réouverture des lieux publics qui appartiennent à la Ville et qui sont aujourd'hui fermés (Barbare, Sauvabelin, Chevreuils et Chalet-à-Gobet) ».

Réponse de la Municipalité

Dans le cadre de sa politique de mise en valeur de ses restaurants, la Municipalité a défini une stratégie contribuant non seulement à proposer une offre diversifiée et novatrice répondant aux attentes et demandes des usagers, mais encore à fixer des objectifs qualitatifs permettant de distinguer Lausanne sur ce créneau à fort potentiel de rayonnement.

Certaines réouvertures d'établissements publics lausannois sont des réussites immédiates. D'autres sont encore en recherche d'orientation, car ils doivent intégrer des paramètres plus complexes tels que la requalification du périmètre d'intervention, l'identité et l'adéquation à un public cible ou la protection patrimoniale des bâtiments.

C'est le cas des établissements cités dans la résolution de M. Matthieu Carrel, auxquels il a été ajouté l'Auberge de Beaulieu et les locaux de l'ancien Mövenpick à la place de la Riponne, objets de réflexions au sein de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture comme l'attestent les planifications ci-après.

L'Auberge de Beaulieu, avenue des Bergières 15

Après une résiliation de bail contestée au Tribunal des baux par le dernier tenancier de l'établissement, les lieux ont été libérés à la fin du mois d'avril 2018. Un appel d'offres a été conduit de mars à juillet 2018. La candidature lauréate retenue promet une exploitation innovante et respectueuse de l'environnement social et économique du quartier. Elle saura également créer des syner-



gies avec la Collection de l'Art Brut voisine. La réouverture de l'établissement est prévue le 1^{er} mars 2019.

L'Auberge de Sauvabelin, chemin des Celtes 1

Dans le cadre de la réflexion sur le devenir des cafés-restaurants du site de Sauvabelin, et eu égard à la renaturation des berges du lac et à la création d'une nouvelle place de jeux, la Municipalité a souhaité consulter les Lausannois-se-s sur leurs souvenirs liés au site, à leurs usages actuels du site et des cafés-restaurants et aux types d'offres souhaités. Il en ressort que ce sont essentiellement des familles et des seniors qui fréquentent le site. Les souvenirs sont, dans l'ordre, les promenades, les moments passés en famille, le patinage et la possibilité de profiter des terrasses. Concernant les usages actuels, ce sont toujours les promenades, la possibilité de se restaurer, la visite de la Tour de Sauvabelin et des animaux, ainsi que la place de jeux. Quant à l'offre de restauration, elle s'articule autour des : produits bio, de saison, adaptée aux enfants, à des prix accessibles et avec un service rapide. La proposition retenue est attachée au besoin des usagers de se promener, se restaurer, s'amuser, etc.. Dès lors, il est proposé de déconstruire l'Auberge de Sauvabelin et réaménager so-brement, à sa place, un espace avec quelques tables pour y consommer son pique-nique (lieu sans obligation d'acheter des choses sur place). Une meilleure connexion se ferait ainsi avec le lac et la place de jeux. Les accompagnants des enfants pourraient être soit à la terrasse de la pinte soit aux tables du nouvel espace tout en gardant un œil sur les activités des enfants. Le projet sera réalisé en participation et livré pour l'été 2019.

Le Chalet-à-Gobet, route de Berne 300

La Fondation de l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL) a l'intention de développer un Village de l'Innovation spécialisé dans le tertiaire, et plus spécifiquement dans l'hospitalité. Un avant-projet d'aménagement du site a été établi par les mandataires de l'EHL, et les conditions de mise à disposition de plusieurs bâtiments, dont l'Auberge du Chalet-à-Gobet, ont été définies d'un commun accord entre l'EHL et la Commune de Lausanne.

Ainsi, l'EHL et la Commune de Lausanne ont trouvé des solutions pour permettre la réalisation de ce projet novateur pour notre région. L'accord sera formalisé par la signature d'une convention dans le cadre du 125^e anniversaire de l'EHL, au mois d'octobre 2018.

Le Barbare, Escaliers du Marché 27

Après 40 ans d'exploitation en continu et très peu d'améliorations apportées, une rénovation et une importante remise aux normes sont indispensables avant la réouverture d'un établissement. Par ailleurs, les étages du bâtiment montrant également des signes d'obsolescence (façades, technicités et équipements des appartements), le périmètre d'étude et d'intervention s'est étendu à l'ensemble du bâtiment. Le projet de réaménagement proposé par le nouvel exploitant, sélectionné à l'issue d'un appel d'offres ayant court de septembre 2018 à mars 2019, y sera intégré. L'ouverture du chantier est prévue au premier trimestre 2020. Dans l'intervalle, une programmation d'événements ponctuels « Les Rencards Barbares » animera les lieux de l'été 2018 jusqu'à l'ouverture du chantier.

L'ancien Mövenpick, place de la Riponne 10

En complément à la pérennisation de la halte-jeux La Grenette dans des locaux du rez-de-chaussée et du premier étage du bâtiment, un appel d'offres a été publié le 16 mars 2018 recherchant un concept d'exploitation, ou plusieurs exploitations complémentaires, pour les 1300 m² restants de l'ancien restaurant Mövenpick. L'audition des candidat-e-s retenu-e-s se fera dans le courant de l'automne 2018, pour une décision d'attribution en décembre 2018. Début 2019, le ou les projets retenus seront formalisés et permettront d'établir une planification précise.

L'Hostellerie Les Chevreuils, route du Jorat 80-80b

Sur la base d'une convention de sortie qui prend fin en juin 2019, le tenancier loue la trentaine de chambres de cet établissement avec un service hôtelier minimal et sans restauration en assumant l'entier des charges de fonctionnement et d'entretien des lieux. Cette période de transition est utilisée pour définir le devenir des bâtiments en vue d'une identification et d'une valorisation de ce site de qualité.

Calendrier prévisionnel

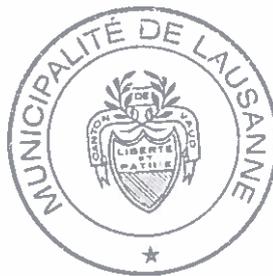
Pour donner une vision d'ensemble de la situation, un calendrier prévisionnel a été établi.

Etablissement	Processus de sélection de l'exploitant	Formalisation accords, projet et travaux	Mise en exploitation
Auberge de Beaulieu	février à juillet 2018	juillet 2018 à février 2019	mars 2019
Auberge de Sauvabelin	-	juillet 2018 à juin 2019	été 2019
Chalet-à-Gobet	Fondation de l'EHL	signature de la convention avec l'EHL octobre 2018	printemps 2019
Le Barbare	septembre 2018 à mars 2019	avril 2019 à décembre 2020	décembre 2020
Ancien Mövenpick	mars 2018 à décembre 2018	calendrier à établir selon candidature(s) et projet(s) retenu(s)	
Hostellerie Les Chevreuils	juin 2018 à juin 2019	juillet 2019 à printemps 2020	courant 2020

Nous vous prions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La vice-syndique
Florence Germond

Le secrétaire
Simon Affolter

